

## **L'an deux mil seize, le onze février à 20h00,**

Le Conseil Municipal de la commune de Coulombs-en-Valois, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François COSSUT Maire.

Etaient présents: COSSUT F., LAURENT D., LEMOINE F., LEMOINE T., LEPREUX F., CADEC N., COURTONNE S., NEUSCHWANDER A., KRAUSCH I., BOUDOT C., CARTIGNY B.

Absents représentés: D. LAROCHE pouvoir à François COSSUT,  
S. COIFFARD pouvoir à Sandrine COURTONNE,  
A. MASSON pouvoir à Annick NEUSCHWANDER.

Absents : Mme PARISET Leticia, M. COIFFARD Serge, M. MASSON Alain, Denis LAROCHE.  
Madame Annick NEUSCHWANDER a été élue secrétaire.

### ***Demandes de subventions pour les travaux de Vaux - rue des Prés***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'aménagement de la rue des Prés, de la sente de Montrollet et du chemin de Saint Gunifort.

Il précise qu'il peut être sollicité des subventions auprès du Sénat au titre de la Réserve Parlementaire 2016 et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2016.

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des présents les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Sénat.

### ***ADAP***

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'établir une délibération pour que le préfet nous donne une prorogation du délai pour le dépôt du dossier.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité des présents.

### ***Horaire du secrétariat de Maire***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal le souhait de modifier les horaires de la mairie comme il suit :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi Vendredi : 9h-12h

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 13h-17h

Mardi en semaines paires : 17h30 – 19h30

Samedi en semaines paires : 9h-12h

A l'extérieur des horaires de permanences des rendez-vous avec le secrétariat de mairie peuvent-être éventuellement donné aux administrés.

### ***Architecte Travaux Eglise Saint Martin (toiture)***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que depuis plusieurs années il était prévu de consolider les voûtes de l'église Saint Martin à Coulombs en Valois, afin de réparer la toiture.

Il indique qu'un bon de commande a été signé auprès de Mr Bouchet, Société Terres et Toits, afin de lancer un marché public pour choisir l'Architecte qui sera habilité à la restauration de la toiture et des voûtes du Chœur de l'Eglise.

### ***Questions diverses***

**Enfouissement réseaux** : Si aucun imprévu ne se déclare les travaux d'enfouissement de réseaux seront prévu pour l'année 2017/2018, dans les rues des ménétriers et dames de Chelles.

**Toiture Eglise de Vaux** : Mr Laroche doit effectuer le démoussage de la toiture de l'Eglise de Vaux.

**Assurances** : Contrat du véhicule C15 passé du touristique au tiers. Un rendez vous avec Mr Flamant, directeur du cabinet d'assurance MMA à la Ferté sous Jouarre, a été demandé afin de négocier les prix des différents contrats.

**Gîte de Coulombs en Valois** : Proposition de louer le gîte de Coulombs que le week-end. Accepté à l'unanimité.

**Nids de poules** : Des nids de poule sont en création entre le croisement de la croix et Certigny, ainsi que de Crotigny au croisement de Crouy sur Ourcq.

**Route entre Hervilliers et Crouy sur Ourcq** : Monsieur Lemoine François indique que les bas côtés entre Hervilliers et Crouy sur Ourcq seront nettoyés le lundi 15 février 2016.

**Ecoles** : La gendarmerie de Lizy sur Ourcq a informé la mairie ce jour que plusieurs manifestations ont eu lieu à la sortie des écoles concernant la fermeture des classes relative à l'année scolaire 2016/2017.

Le montant de la carte de transport pour l'élémentaire et la maternelle est passé à 100€ annuelle au lieu de 12€ annuelle.

Les membres du conseil indiquent qu'un courrier devrait être envoyé à la compagnie de bus afin de les informer de la vitesse excessive à laquelle ils peuvent traverser les villages.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 21h50.**